



MAIRIE DE FAYENCE
Conseil Municipal du
4 novembre 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE



ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc FABRE, Monique CHRISTINE, Bernard HENRY, Josette SAGNARD, Philippe FENOCCHIO, Ophélie MONTEJANO, Jean-Yves DAVRIL, Danielle ADER, Michel LEGUERRE, Michèle PERRET, Charles MARMET, Albert MAMAN, Brigitte TEULIERE, Corinne VERLAGUET, Marc BRUN, Martine BERGERET, Pascal FONTENEAU, Nathaly FORTOUL, Sylvie VILLAFANE, Irène GEAY.

ABSENTS EXCUSES : Christine CANALES, Régis BONINO, Laurence DUVAL.

ABSENTS : Ange SELLERON DU COURTILLET, Stéphane EGEE, Dominique BARAS.

PROCURATIONS : Régis BONINO procuration à Bernard HENRY, Laurence DUVAL procuration à Monique CHRISTINE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal FONTENEAU

Adoption du Procès-verbal de la séance du 30.09.2019 A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

1) Transfert de compétences optionnelles n°1 "Equipement de réseau d'éclairage public" et n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » pour la commune du Rayol Canadel au profit du SYMIELECVAR : Avis

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Fayence est membre du Syndicat Mixte de l'énergie des communes du Var (SYMIELECVAR) qui saisit les communes membres dès lors qu'un des membres acte du transfert ou du retrait d'une ou plusieurs compétences.

La commune du Rayol Canadel ayant acté le transfert des compétences optionnelles n°1 "Equipement de réseau d'éclairage public" et n°8 "maintenance du réseau d'éclairage public" au profit du SYMIELECVAR,

Le conseil municipal est appelé à approuver le transfert de ces compétences.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Transfert de compétence optionnelle de la commune de Roquebrune sur Argens n°6 "Organisation de la distribution publique du gaz" au profit du SYMIELECVAR : Avis

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Fayence est membre du Syndicat Mixte de l'énergie des communes du Var (SYMIELECVAR), qui saisit les communes membres dès lors qu'un des membres acte du transfert ou du retrait d'une ou plusieurs compétences.

La commune de Roquebrune-sur-Argens ayant acté le transfert de la compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du gaz » au profit du SYMIELECVAR,

Le conseil municipal est appelé à approuver le transfert de cette compétence.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Reprise des compétences optionnelles n°1, 2, 3, 4 du SYMIELECVAR par la commune des Salles sur Verdon : Avis

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Fayence est membre du Syndicat Mixte de l'énergie des communes du Var (SYMIELECVAR), qui saisit les communes membres dès lors qu'un des membres acte du transfert ou du retrait d'une ou plusieurs compétences.

La commune des Salles-sur-Verdon ayant acté la reprise des compétences optionnelles 1, 2, 3, 4 au profit du SYMIELECVAR, le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert de ces compétences.

ADOpte A L'UNANIMITE

4) Reprise de la compétence n°1 "Equipement de réseaux d'éclairage public" par la commune de Solliès-Pont au profit du SYMIELECVAR : Avis

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Fayence est membre du Syndicat Mixte de l'énergie des communes du Var (SYMIELECVAR), qui saisit les communes membres dès lors qu'un des membres acte du transfert ou du retrait d'une ou plusieurs compétences.

La commune de Solliès-Pont ayant acté le retrait de la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » du SYMIELECVAR,

Le conseil municipal est appelé à approuver la reprise de cette compétence par la commune de Solliès-Pont.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) Archives - Aide à la gestion - Renouvellement de convention avec le Centre de gestion du Var - Habilitation de signature

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au centre de gestion du Var (CDG 83) par un service d'aide à la bonne gestion des archives depuis 2010. Pour assister les communes dans cette mission d'archivage, le CDG 83 propose un service d'aide ponctuel et facultatif dont le coût de la journée d'intervention est fixé à 250 € TTC.

Le conseil municipal est appelé à approuver la convention d'adhésion triennale avec le CDG 83 aux conditions ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) Occupation des biens communaux - Convention avec le Clic'Age 83

Monsieur le Maire en l'absence de Madame Christine CANALES, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que le CLIC'AGE 83 occupe les locaux communaux situés quartier la Brèche. La date d'échéance de la convention d'occupation actuelle étant atteinte au 31.12.2019, il convient d'autoriser le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois, suivant un loyer mensuel de 444.95 € à effet du 1er janvier 2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) Convention d'aide à la stérilisation des chats errants avec l'ARPAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis 2009 la commune a établi une convention avec l'ARPAF pour la stérilisation et/ou l'identification des chats errants notamment et qu'il est nécessaire de la renouveler pour une année, considérant son importance en matière de salubrité publique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) Logements communaux - Attribution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le logement situé 38 avenue Robert Fabre a été occupé en urgence, à compter du 16 juillet 2019, par un agent communal, pour une durée limitée, le temps de la réhabilitation de son appartement. L'agent a exprimé le souhait de rester dans ce logement, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature du bail et la résiliation de l'autre appartement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) Attribution d'un garage communal à compter du 01.12.2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'un des garages appartenant à la commune à côté de la poste, quartier « le terme » est vacant.

Il propose d'accepter la candidature présentée par un agent communal, moyennant un loyer mensuel de 62,55 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10) Budget Principal de la commune - Décision Modificative n°4

Madame Ophélie MONTEJANO, Maire adjointe déléguée aux finances informe l'assemblée délibérante que différents mouvements de crédits sont nécessaires sur le budget principal. L'ensemble de ces mouvements affecte le budget en fonctionnement à hauteur de 84 100 €. En section d'investissement, la diminution du virement de la section de fonctionnement apparaît pour un montant de 15 000 €.

ADOPTÉ A LA MAJORITE (Abstention de I. GEAY)

11) Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Marie Mauron - Participation aux rencontres cinématographiques de Cannes

Madame Ophélie MONTEJANO, adjointe au Maire déléguée aux finances expose au conseil que le collègue Marie MAURON sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation par une classe de 4e d'un atelier d'écriture scénaristique, filmage et montage, à l'occasion des rencontres cinématographiques de Cannes du 18 au 22 novembre 2019.

La subvention proposée est de 500 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12) Modification du tableau des effectifs

Madame Monique CHRISTINE, adjointe au Maire fait savoir que le tableau des effectifs doit être modifié considérant :

- ✓ l'avancement de grade de 3 agents inscrits sur les listes d'aptitude validées par le Centre de Gestion du Var
- ✓ l'annulation d'un avancement de grade au poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, l'agent étant nommé agent de maîtrise au titre de la promotion interne
- ✓ le départ à la retraite du Directeur Général des Services,
- ✓ la mutation du technicien NTIC (adjoint technique) et son remplacement
- ✓ la mutation de l'ASVP et son remplacement par un agent des services techniques
- ✓ la disponibilité pour convenances personnelles de 2 agents

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13) Prévention des risques professionnels - Convention avec le Centre de gestion du Var - Habilitation de signature

Madame Monique CHRISTINE, adjointe au Maire fait savoir que l'autorité territoriale a l'obligation de nommer un ou des agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

La commune de Fayence a choisi de conventionner avec le CDG 83 pour cette mission depuis 2014, par convention qui prévoit au minimum une intervention d'une journée par an facturée à la commune pour un montant de 450€.

Cette convention est prévue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020.

ADOpte A LA MAJORITE (Abstention de I. GEAY)

14) Spectacles communaux - Tarification 1er trimestre 2020

Madame Josette SAGNARD, adjointe au Maire déléguée à la culture, à l'animation et au patrimoine, présente à l'assemblée délibérante le programme des spectacles du 1er semestre 2020 et validée par la commission culture le 22.10.19.

ADOpte A LA MAJORITE (Abstention de I. GEAY)

15) Information sur les renonciations au droit de préemption urbain prononcées dans le cadre de la compétence déléguée

Remarque : Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire informe des renonciations au droit de préemption urbain qu'il a faites aux déclarations d'intention d'aliéner en vertu de la délégation qui lui a été consentie au titre des articles L 2122-22-15 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20h00

Affichage effectué le 07.11.2019 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Fayence le 07.11.2019

Le Maire,

Jean-Luc FABRE